

Commune de SAILLANS

Enquête Publique relative au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales

PROCES VERBAL de synthèse des questions et observations reçues

Observations du public

1. M. BERNA (C23) indique que, concernant les futurs secteurs urbanisables, l'étude porte uniquement sur 2 secteurs Montmartel et La Bourque, rien n'est dit sur les autres OAP, le chiffrage ne concerne que Montmartel pour un montant de 183 000 € HT.
2. Un PUP a été mis en place par la commune pour le financement de ces travaux. Pourquoi le rapport n'en parle pas ? Quel est le pourcentage de contribution des personnes privées ?

Questions du Commissaire Enquêteur

3. Dans la partie du rapport concernant les eaux usées, à propos des eaux claires parasites, il est écrit « *pour limiter ces déversements, il est proposé la gestion des eaux pluviales en amont du déversoir d'orage n°6* ». Les travaux ensuite énumérés de collecte et de pose de canalisations d'eaux pluviales pour un montant de 263 000 € HT, sont bien des travaux de gestion des eaux pluviales. Pourquoi ne pas les avoir traités dans le zonage des eaux pluviales, et pourquoi les imputer au budget des eaux usées ?
4. Le rapport dans son chapitre 4 aborde l'ensemble des problématiques recensées de gestion des eaux pluviales. Seules les dépenses des 3 canalisations d'eaux pluviales à construire dans le cadre d'un PUP, sont évaluées, à 183 000 € HT (p50). Qu'en est-il des autres dépenses, et notamment des 2 bassins pluviaux (p 47 et 48) nécessaires à réguler le débit dans le réseau à construire ?
5. Peut-on avoir le détail du PUP, concernant les travaux sur le secteur de Montmartel, en séparant ceux qui concernent les eaux pluviales et ceux concernant les eaux usées ? Ainsi que leur détail et la clé de répartition entre les participations publiques et privées.

Die le 10/01/2020

Le Commissaire Enquêteur,



André ROCHE

Remis à M. le Maire, le 10/01/2020